

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1913**

commune (s) : Craponne

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Pont Chabrol et rue de la Gatolière et appartenant à l'Association syndicale des copropriétaires du lotissement La Vignolière

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1913**

commune (s) : Craponne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Pont Chabrol et rue de la Gatolière et appartenant à l'Association syndicale des copropriétaires du lotissement La Vignolière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement des rues du Pont Chabrol et de la Gatolière à Craponne, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 765 mètres carrés environ, cadastrée sous les numéros 161 et 179 de la section BA, et appartenant à l'Association syndicale des copropriétaires du lotissement La Vignolière.

Aux termes du compromis, ladite association céderait ledit terrain, à titre gratuit, libre de toute location ou occupation, conformément aux dispositions du permis de lotir n° 6906901 Y 002 du 11 avril 2002 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue du Pont Chabrol et rue de la Gatolière à Craponne, appartenant à l'Association syndicale des copropriétaires du lotissement La Vignolière, dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de ces rues.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2138, le 26 avril 2010 pour la somme de 750 000 €.

L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant à payer en 2011 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 600 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.